



MAIRIE DE PENCHARD

CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 29 - 2024

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi vingt huit novembre à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Penchard se sont réunis dans la salle du conseil, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités en date du 21 novembre 2024.

Membres présents : 10

Monsieur Marc ROUQUETTE, Madame Géraldine DUPARAY, Madame Christine SIEVERT-PERE, Monsieur Guy THOMASSIN, Monsieur Jérémy BARDEAU, Monsieur Patrick CARDONNET, Madame Delphine RODRIGUEZ, Madame Kelvine ROUSSEAU, Monsieur Stéphane BOURGEOIS, Madame Hélène NOURRY.

Pouvoirs : 2

Pouvoir donné par Monsieur Patrick CONQ à Monsieur Patrick CARDONNET

Pouvoir donné par Madame Camille BENARD à Monsieur Stéphane BOURGEOIS

Absents excusés : 3

Madame Valérie BOUR, Monsieur Thomas MORSELLI, Monsieur Laurent VERNADE

Secrétaire de séance : Monsieur Guy THOMASSIN

Objet: Mise à jour du tableau des effectifs

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiées portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la commission RH en date du 26 novembre 2024,

CONSIDÉRANT qu'il a lieu de modifier le tableau des effectifs,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

APPROUVE le tableau des effectifs suivant à compter du 01/12/2024 :

Tableau des emplois au 1er décembre 2024								
GRADES OU EMPLOIS	Tit.	Cat.	Effectifs budgétaires		Effectifs pourvus		Effectifs non pourvus	
	Non Tit.		TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Adjoint administratif principal 1ère classe	Tit.	C	1		1		0	
	Non Tit.							
Adjoint administratif principal 2ème classe	Tit.	C	2		2		0	
	Non Tit.							
Total Filière			3	0	3	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE								
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles Principal de 2ème classe	Tit.	C	0	1	0	0	0	1
Total Filière			0	1	0	0	0	1
FILIERE TECHNIQUE								
Adjoint Technique Principal 2ème classe	Tit.	C	2	0	1	0	1	0
	Non Tit.							
Adjoint Technique	Tit.	C	3	2	1		0	0
	Non Tit.							
Total Filère			5	2	4	2	1	0
Total Général			8	3	7	2	1	1

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Marc ROUQUETTE

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

